RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A NOS GRAINS DE SABLE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Rue André Cayatte
11100 NARBONNE
824 659 551 RCS NARBONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1er JANVIER 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 1er janvier,
A 15 heures,

Monsieur Jérôme BLESA,

Associé Unique de la société A NOS GRAINS DE SABLE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- à la modification de l'adresse du domicile du Président dans l'article 28 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Jérôme BLESA, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 13 Rue André Cayatte, 11100 NARBONNE au 23 boulevard Pasteur, 34410 SERIGNAN à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

*"Le siège social est fixé : **23 boulevard Pasteur 34410 SERIGNAN**".*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de modifier l'article 28 des statuts relatif à la nomination du Président afin d'actualiser l'adresse de son domicile qui est fixée dorénavant au Domaine de la Pasquière, route de Sérignan, 34500 BEZIERS.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

JB

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Jérôme BLESA

[redacted]

A NOS GRAINS DE SABLE
Domaine de la Pasquière
34500 BEZIERS
[redacted]
CVI 112 620 06 41 Siret 824 659 551 00017
SASU au capital 1000 € TVA FR 67 824 659 551